



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2025

PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE ORANGE

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Valérie PETIT, Maire, en suite de la convocation déposée au domicile des élus, le 27 mars 2025 et dont un exemplaire a été affiché à l'extérieur de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de

Madame Evelyne DUGARDIN qui donne procuration à Madame Paulette DUQUENOY
Madame Géraldine MUSZYNSKI qui donne procuration à Monsieur Patrick HERLANT
Monsieur David MINNE qui donne procuration à Monsieur Grégory HAGE
Monsieur Sylvain DUGARDIN qui donne procuration à Madame Malika BENGRIBA
Monsieur Youssef BOUYA qui donne procuration à Monsieur Christophe CAUX

Le nombre de présents est de 22, le nombre de votants 27 dont 5 procurations

Madame Malika BENGRIBA est nommée Secrétaire de Séance.

Dans le cadre d'un marché de gré à gré ancien, la Commune d'Evin Malmaison a souscrit auprès d'Orange des offres portant sur plusieurs lignes téléphoniques.

Dans le cadre de la délivrance des prestations, Orange a émis des factures qui sont restées impayées pour un montant de 17 568,75 € au titre de deux comptes de facturations distincts portant ensemble sur 25 lignes téléphoniques distinctes réparties sur l'ensemble du territoire de la commune alors même que le service a été rendu par Orange.

La Commune d'Evin Malmaison a manifesté son étonnement sur la poursuite de la facturation de certaine de ces lignes estimant avoir sollicité de longue date la résiliation de certains abonnements. Elle évoquait notamment une réunion intervenue en 2022 avec le représentant d'Orange. Cependant, ni Orange ni la Mairie n'ont été en mesure de trouver un écrit justifiant ces demandes de résiliation portant sur 8 lignes à une date antérieure au courrier reçu par Orange en date du 15 février 2024 et suivant lequel les résiliations ont bien été effectuées. La Commune d'Evin Malmaison a bloqué le paiement de l'intégralité des factures.



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'EVIN-MALMAISON

Liberté - Egalité - Fraternité

Délibération n°

12

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
2 AVRIL 2025**

Face à cette situation de blocage, les deux parties conviennent que toutes les solutions ont été explorées. Au regard du ou des contentieux susceptibles de survenir, elles ont souhaité se rapprocher, afin de rechercher une solution amiable et négociée.

La Commune d'Evin-Malmaison s'engage à mandater, au profit d'Orange la somme de 13 474,61 € TTC (treize mille quatre cent soixante-quatorze euros et soixante et un centimes TTC) correspondant au paiement partiel des factures impayées listées en préambule.

Il est demandé au conseil Municipal de signer le protocole d'accord transactionnel actant des conditions susmentionnées.

Décision du Conseil Municipal : Voté à la majorité (17 Pour – 10 Abstentions)

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre, les membres présents,

Pour copie conforme

Le Maire,



Valérie PETIT

Hôtel de Ville - Rue Basly - 62141 - Evin-Malmaison

▫ 03.21.77.84.99 ▫ 03.21.77.89.37

REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216203216-20250402-DEL12_20250